

Procès verbal du 27/03/10 à 9h30

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, CONTE Philippe DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, GALY Alain, GUIMONT Yves, HARTIG Pierre, MASMEJEAN Marianne, VIDAL Max.

Madame MASMEJEAN Marianne est nommée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

- **Vote des comptes administratifs**
Les comptes administratifs 2009 sont présentés par le 1^{er} adjoint, Bernard DEFFARGES et sont adoptés à l'unanimité.
- **Approbation des comptes de gestion**
Après avoir entendu les comptes administratifs, les comptes de gestion 2009 sont également approuvés à l'unanimité.
- Les **affectations des résultats de l'exercice 2009** concernant les budgets CCAS, Moulin, Commune et Logements sociaux sont adoptés à l'unanimité sur les bases des propositions avancées.
- Le vote des **taux d'imposition pour l'année 2009** se fait à l'unanimité des membres présents qui décident de ne pas les augmenter.
- **Vote du Budget primitif**
Il est rappelé que les budgets primitifs sont votés à l'équilibre recettes/dépenses.
 - **Budget Commune** : adopté à l'unanimité
 - **Recettes / Dépenses fonctionnement** : 181 710.36€
 - **Recettes/ dépenses investissement** : 53 780.41€
 - **Budget Moulin** : adopté à l'unanimité
 - **Recettes / Dépenses fonctionnement** : 24 763.99€
 - **Recettes/ dépenses investissement** : 2 719.29€

- **Budget Logements sociaux** : adopté à l'unanimité
 - **Recettes / Dépenses fonctionnement** : 75 487.00€
 - **Recettes / dépenses investissement** : 238 401.45€

- **Budget C.C.A.S.** : adopté à l'unanimité
 - **Recettes / Dépenses fonctionnement** : 1 426.02€

- **Convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)**
 Monsieur le Maire indique que la convention signée il y a trois ans doit être renouvelée. Le conseil municipal l'y autorise à l'unanimité.

- **Intégration de biens vacants et sans maître**
 En application de l'article 713 du code civil et des articles L.25, L.27bis et L.27 ter du code du domaine de l'Etat, modifiés par l'article 147 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'intégration des biens vacants et sans maître au domaine privé de la commune des propriétaires décédés depuis plus de trente ans : FORGES Adolphe et FORGES Jacques.

- **Définition de l'article 6232 « fêtes et cérémonies »**
 La Perception nous a fait savoir qu'il était nécessaire de préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses visées par l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ». Les propositions faites par Monsieur le maire sont retenues à l'unanimité.

- **Questions diverses**
 - **Parking du Cardet** : il sera étudié selon les possibilités offertes.
 - **Choix des jours et heures du Conseil** : difficultés à satisfaire tout le monde

Fin du Conseil Municipal à 11h30.